

<p style="text-align: center;">Note pour l'activation et la livraison des conteneurs à puce en l'absence de changement de domicile durant la période de confinement</p>
--

Contexte

Compte tenu du fait qu'aucun changement de domicile ne sera acté durant la période de confinement, la procédure d'activation et de livraison, le cas échéant, des conteneurs à puce doit être adaptée afin de permettre une continuité dans la collecte des immondices pour les habitants qui changent de domicile.

Pour rappel, les conteneurs sont comme les compteurs d'eau, de gaz ou d'électricité attachés au logement et ne peuvent être déménagés.

Le nouveau locataire ou propriétaire qui déménage dans un logement qui dispose déjà de conteneur à puce doit demander l'activation du conteneur à son nom via le formulaire d'activation.

Si l'immeuble ne dispose d'aucun conteneur (par exemple une nouvelle construction), le nouveau locataire ou propriétaire doit demander la livraison du conteneur et son activation via le formulaire d'activation.

Tant qu'Intradel dispose du personnel en suffisance, les conteneurs continueront à être livrés.

Procédure

- Le formulaire d'activation d'un conteneur à puce est disponible sur le site internet de la commune.
- Le demandeur complète le formulaire en fonction des informations dont il dispose et indique surtout un numéro de téléphone ou une adresse mail où il peut être contacté.
Le formulaire doit uniquement être signé par le nouveau titulaire.
- **Ce document est à transmettre à la commune d'Oupeye, soit**
 - Par courrier au service taxe de la commune d'Oupeye, rue des Ecoles 4 à 4684 Oupeye
 - Par email, à l'adresse : taxes@oupeye.be
- Actuellement, aucun délai d'activation ou de livraison ne peut être communiqué. A titre indicatif, un délai de minimum 8 jours paraît raisonnable.
- A l'issue de la période de confinement, les conteneurs resteront actifs durant un mois afin de permettre au demandeur de régulariser sa situation auprès de service population. Au-delà de cette période, les conteneurs seront bloqués.
- **Il est demandé aux nouveaux habitants de privilégier l'utilisation de la boîte mail.**